

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

**Séance du 24 octobre 2019 au siège
du Syndicat Mixte de la station des Rousses**

**Nombre de conseillers : 10
Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9**

Date de convocation : 17 octobre 2019

Secrétaire de séance : M. Olivier PERRAD

PRESENTS (par ordre alphabétique) : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Monsieur Gilbert BLONDEAU, Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Madame Evelyne GAY, Monsieur Jean-Daniel MAIRE, Monsieur Jean-Louis MILLET, Monsieur Clément PERNOT, Monsieur Olivier PERRAD, Monsieur Bernard REGARD.

EXCUSES REPRESENTES PAR LEURS SUPPLEANTS : /

EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR : /

EXCUSE : Monsieur Francis LESEUR

**DELIBERATION N°2019_036.0
DOMAINE D'INTERVENTION:
**PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENTS 2013-2023 :
PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DU DOMAINE ALPIN
TRANSFRONTALIER DOLE-TUFFES
VALIDATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL CONCLU AVEC FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE****

Vu la délibération n°2016-21 prise par le Comité syndical réuni le 7 juillet 2016 approuvant le scénario n°1 des études d'AVant-Projet 1 présenté par le cabinet CNA en séance de travail aux membres délégués du Comité syndical réuni le 12 avril 2016.

Vu la délibération n°2016-074 prise par le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Station des Rousses le 14 septembre 2016, se prononçant favorablement sur le programme de restructuration du domaine alpin transfrontalier Dôle-Tuffes et son impact financier sur les participations statutaires de la collectivité à verser au SMDT.

Vu la délibération n°2016-37 prise par le Comité syndical réuni le 12 décembre 2016 approuvant le plan de financement prévisionnel pour les trois solutions alternatives présentées à l'Avant-Projet 1.

Vu la délibération prise par l'Assemblée départementale réunie le 9 février 2017 dans le cadre des arbitrages de projets de territoire lors du vote du Budget-Exercice 2017, se prononçant favorablement sur le programme de restructuration du domaine alpin transfrontalier Dôle-Tuffes et son impact financier sur les participations statutaires de la collectivité à verser au SMDT.

Vu la délibération n°2017-21 prise par le Comité syndical réuni le 23 mai 2017 approuvant l'étude de l'Avant-Projet Définitif 2 du cabinet de maîtrise d'œuvre CNA, et modifié suite aux observations des services de l'Etat.

Vu la délibération n°2017-26 prise par le Comité syndical réuni le 14 septembre 2017 par laquelle le Comité syndical a validé le Projet définitif sur la base de l'Avant-Projet Définitif 2.

Vu la délibération n° 2017-40 portant sur le plan de financement du projet,

Vu la délibération n°2019-003 de mise à jour du plan de financement (ajustement du montant sollicité de subvention INTERREG),

Vu la délibération n°2019-018 de mise à jour du plan de financement (ajustement de la durée de l'emprunt à long terme),

Vu le recours contentieux déposé le 13 septembre 2019 par France Nature Environnement contre l'arrêté préfectoral n° DCPAT-BCIE 20190731-001 portant dérogation aux réglementations espèces protégées, dans le cadre du réaménagement de la station de ski alpin du massif des Tuffes, auprès du Tribunal Administratif de Besançon,

Vu les démarches de négociations engagées suite au Conseil Syndical du 18 septembre 2019,

Vu l'avis de la Commission de travail du Comité Syndical, réunie le mercredi 16 octobre 2019 à 17h30, portant sur le contenu du protocole transactionnel,

Vu le protocole transactionnel, en annexe, signé des différentes parties ainsi que le communiqué de presse annexé,

Le Comité syndical après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide

- **DE VALIDER le protocole transactionnel, signé par S. BENOIT-GUYOD, engageant la structure à respecter les engagements susmentionnés,**

Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Jura, Madame la Sous-Préfète de Saint-Claude, Monsieur le Président du Conseil départemental du Jura, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Station des Rousses, Monsieur le Président de France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

Au registre, sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le 1^{er} Vice-Président,



The image shows a blue circular official stamp. The text inside the stamp reads: "Comité Mixte de Station des Rousses Haut-Jura Développement Touristique". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that appears to read "Sébastien Benoit-Guyod".

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD